

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE

2020-12-15

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre, tenue par conférence téléphonique, le mardi 15 décembre 2020 à 19 h 30 à laquelle sont présents :

Mesdames les directrices Francine Morin, Emmanuelle Bagg, Julie L'Homme, Nicole Guilbert et messieurs les directeurs Sylvain Lafrenaye, Alain Jobin, Marcel Therrien, Stéphane Bernier, Denis Benoît, Denis Marion, Robert Beauchamp, Gilles Bernier, Michel Blanchard, Gilles Hébert.

Est absent : Yvon Daigle.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Yves de Bellefeuille, président.

Sont également à la conférence téléphonique madame Jacqueline Lavallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, monsieur Stéphane Bourgeois, coordonnateur.

Tous les membres présents affirment avoir reçu leur avis de convocation tel que prescrit par la loi.

12.1 Ouverture de la séance

7.1 Ouverture de la séance

Monsieur le président ouvre la séance à 19 h 30.

20-12-77

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents, prolongeant cet état d'urgence par période additionnelle de dix jours;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Bernier, appuyé par Marcel Therrien et résolu à l'unanimité que le conseil d'administration accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par conférence téléphonique.

12.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

20-12-78

Sur la proposition de Emmanuelle Bagg

Appuyée par Robert Beauchamp

Il est résolu à l'unanimité d'ajouter le point suivant :

12.8.1 Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu – Résolution 20-12-191
(c.c.)

Et d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

12.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2020 (c.c.)

20-12-79

Sur la proposition de Francine Morin

Appuyée par Gilles Hébert

Il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2020 et d'autoriser la signature dudit procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

12.4 Rapport d'entretien du réseau (c.c.)

Un rapport concernant les principaux travaux effectués sur le réseau pour la période du 10 novembre au 4 décembre 2020 a été remis aux directeurs pour information.

12.5 Rapport financier au 30 novembre 2020 (c.c.)

La secrétaire-trésorière dépose l'*État des activités financières* du 1^{er} janvier au 30 novembre 2020.

12.6 Comptes à payer

20-12-80

Sur la proposition de Sylvain Lafrenaye

Appuyée par Gilles Bernier

Il est résolu à l'unanimité de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après :

Je soussignée, Jacqueline Lavallée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 8 décembre 2020, avec ajouts, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer pour un montant de **86 267,84\$**.

Jacqueline Lavallée,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Veillez prendre note que des chèques ont été ajoutés à la liste des comptes à payer des mois de novembre et décembre pour un montant de **16 475,43\$** (réf. : liste du 8 décembre 2020).

12.7 Correspondance

Aucune correspondance.

12.8 **SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**

12.8.1 Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu – Résolution 20-12-191 (c.c.)

20-12-81

CONSIDÉRANT la résolution numéro 20-12-191 de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu relative à une réinstallation de l'entrée d'eau du 107, rang de l'Église Nord;

CONSIDÉRANT QUE cette entrée d'eau a été retirée en 2013 lors de la construction de son réseau d'égout;

CONSIDÉRANT QUE la boîte de service a été localisée lors du creusage et que cette boîte de service n'était plus raccordée au réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 8 portant sur l'administration générale de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre, toute nouvelle construction peut être raccordée au réseau d'aqueduc municipal et le compteur doit être situé dans un endroit facile d'accès;

CONSIDÉRANT QUE le terrain concerné est actuellement vacant;

CONSIDÉRANT QUE, selon les dires mêmes du propriétaire du 107, rang de l'Église Nord, le projet vise à fournir en eau un terrain adjacent;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce même règlement, il est spécifié qu'un abonné (dans le cas présent, le propriétaire du 107, rang de l'Église Nord) ne doit pas fournir d'eau à un non-abonné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Blanchard, appuyé par Gilles Bernier et résolu à l'unanimité que la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre de ne pas donner suite à la demande de réinstallation de cette entrée d'eau.

Que cette résolution abroge la résolution numéro 20-11-75.

12.9 Varia ouvert

12.10. Période de questions

Le conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

12.11 Levée de la séance

20-12-82

Sur la proposition de Denis Marion
Appuyée par Robert Beauchamp
Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Yves de Bellefeuille,
président

Jacqueline Lavallée,
directrice générale et secrétaire-trésorière